

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2023-04-049-005

Domaine : **Autorisation de manifestation « Villes et villages en transition »**
de la commune déléguée de Beaumesnil, commune nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L.2213.1 à L.2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée le 26 avril 2023 par Mme GROMMÉ Vanessa pour l'association « Graines d'avenir » en vue de l'organisation de la manifestation « Villes et villages en transition » les 13 et 14 mai 2023,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : L'association Graines d'avenir est autorisée à organiser sa manifestation « Villes et villages en transition » le samedi 13 mai 2023 de 18h00 à 23h00 et le dimanche 14 mai 2023 de 11h00 à 18h00 sur l'esplanade du château – Beaumesnil.

ARTICLE 2 : L'emplacement sera délimité par des barrières, les accès véhicules restreints et la sécurité assurée par l'organisateur. Les véhicules stationneront sur les parkings de la commune.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Bernay et à la Gendarmerie de Beaumesnil et au SDIS de l'Eure.

Affiché-Notifié le 25 avril 2023

Transmis le 25 avril 2023

Fait à Beaumesnil, le 25 avril 2023

La Maire déléguée,
Mme Françoise PREYRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.